

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 janvier 2025 à 20 H 00

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 6 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - GROBON Delphine - DELORME Bertrand -LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés : BEAUDET Florence - BOUDET Valérie –

Absents : MALFART Frédéric - TOURNAYRE Olivier

Procurations : BOUDET Valérie pouvoir à VUILLOT Barbara

Secrétaire de séance :

Madame Delphine GROBON a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour. Elle fait part au conseil municipal que la question relative à la convention de groupement de commandes pour la gestion de l'atelier périscolaire à intervenir avec Grand Bourg Agglomération est retirée de l'ordre du jour. Les éléments n'étant pas prêts.

Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 9 décembre 2024.

ADMISSION en NON-VALEUR : année 2024 (DEL130125-01)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 124,47 € pour des sommes non entièrement encaissées :

- Année 2019 : 4,35 €
- Année 2018 : 120,12 €

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 124,47 €.

VIREMENTS de CRÉDITS : délibération modificative n°3(BUD130125-01)

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu, de procéder à un réajustement de crédits à l'article 66111 afin de pouvoir régler les intérêts de la dernière échéance de prêt de 1 763,52 €, il manque en effet 259,58 €. Il est proposé de prélever la somme de 260 € à l'article 615221 « entretien et réparations sur bâtiments publics ».

Une délibération modificative de crédits n°3 doit être prise pour un montant de 260 € prélevés sur l'article 615221 et crédités sur l'article 66111 intérêts des emprunts.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, décide d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D – 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D – 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	260,00 €	260,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		0,00 €		0,00 €

AMORTISSEMENT LOCAL COMMERCIAL EPICERIE : fixation de la durée d'amortissement du rideau métallique (DEL130125-02)

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il convient d'amortir les travaux de fabrication et pose d'un rideau métallique installé en 2024 au local commercial de l'Epicerie.

Elle indique que cet amortissement débutera en 2025.

Le montant total s'élève à 2 850 €, il est proposé d'amortir ce rideau sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 soit 285.00 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer la durée de l'amortissement du rideau métallique à 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 soit 285 € par an.

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION : convention groupement de commandes pour la gestion de l'atelier périscolaire

Question retirée de l'ordre du jour faute d'éléments non transmis par Grand Bourg Agglomération.

MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC : choix des solutions proposées par le Syndicat Intercommunal d'Electricité (DEL130125-03)

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des réseaux, rappelle au conseil municipal le projet présenté il y a quelques années pour le remplacement de tous les luminaires. Projet d'un montant de 625 500 € à l'époque.

Il donne connaissance au conseil municipal des 2 propositions présentées par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain, au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS), pour la modernisation « FULL LED » de l'éclairage public à savoir « Solution Relamping Mixte » et « Solution Optimal » avec les plans de financement :

APS	Solution Relamping Mixte	Solution Optimal
Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnables :	92	92
Nombre de points lumineux aériens rénovés non subventionnables :	44	290
Nombre de points lumineux relampés :	246	0
Nombre de platines de commandes :	1	1
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.	110 500,00 €	185 300,00 €
Soit montant H.T.	92 083,33 €	154 416,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	56 920,00 €	56 920,00 €
Participation du SIEA	34 152,00 €	34 152,00 €
Fonds de compensation de TVA	18 126,42 €	30 396,61 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	58 221,58 €	120 751,39 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	58 221,58 €	84 040,00 €
Soit un remboursement sur 12 ans selon le tableau d'amortissement		
Dont montant restant à financer par la commune	- €	36 711,39 €
(à inscrire au chapitre 204 - Section d'Investissement)		
Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	- €	31 204,68 €

L'avantage de la « Solution Optimal » est que l'ensemble du réseau d'éclairage public est tout changé, éclairage neuf pour un investissement immédiat d'environ 40 000 €, économie d'environ 60 % en terme de consommation. Ces travaux permettront à l'avenir d'avoir une commande « connectée ».

Les travaux pourraient être réalisés courant de l'année.

Madame le maire propose au conseil municipal de retenir la solution 2 « Solution Optimal », avec un prêt finançable au titre de l'INTRACTING, 2 %.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

- décide de la modernisation FULL LED et choisit la Solution Optimal tel que proposée par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain, tel qu'il ressort de l'Avant-Projet Sommaire.
- autorise madame le maire à signer tout acte relatif à cette affaire et à son règlement.

TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux réalisés ou en cours :

- programme de voirie 2024

Les travaux à Soblay sont pratiquement terminés, le trottoir à Salles reste à faire.

- Programme de voirie 2025

La commission doit se réunir afin de préparer le programme à venir.

- Grand Bourg Agglomération

Changement d'une conduite d'égout à Salles chemin de la Source d'Arlod.

- Travaux fibre

Les travaux se terminent. Un rendez-vous a été pris avec les entreprises pour la vérification des travaux. Problèmes constatés notamment à Gravelles sur les endroits qui ont été bétonnés.

- Toiture ancienne bascule

L'autorisation de travaux a été délivrée environ 10 bénévoles interviendront.

- Fontaine du village :

Miracle la fontaine coule à nouveau, problème d'évacuation à régler.

Christian FONTAINE a fait le point avec toutes les entreprises de la Zone d'Activités pour qu'elles demandent un pré-raccordement à la fibre. Attention vers 2028/2030 il n'y aura plus de cuivre. Les gens doivent aller sur le site Li@ain pour demander le pré-raccordement à la fibre.

- Elagage route de Gravelles

Christian FONTAINE informe le conseil municipal sur l'avancée de l'élagage route de Gravelles. Alerte faite auprès d'Orange pour la demande de dépose de la ligne téléphonique, pas de nouvelle depuis décembre, une relance a été faite. La dépose se fera au plus tôt.

Pascal VIEUDRIN informe le conseil municipal qu'il s'est rendu avec Bertrand DELORME sur le terrain afin de positionner des piquets sur les parcelles pour la préparation des travaux. Il reste 2 personnes qui ne veulent pas payer et 2 personnes en retour n'habitant pas à l'adresse indiquée au cadastre. Une recherche sera lancée pour trouver d'éventuels contacts.

Fabrice MAITRE demande que l'ensemble des parcelles soient élaguées, même celles dont les propriétaires n'ont pas donné de réponses ou ont refusé. Que la commune prenne en charge les frais d'élagage de ces parcelles et ensuite mette en demeure ces personnes pour régler la facture.

C'est le seul moyen d'obtenir un élagage complet qui assurera la sécurité.

Madame le Maire refuse cette proposition.

URBANISME

Bertrand DELORME, conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers d'urbanisme du 03/12/2024 au 06/01/2025

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	RIGOTTO Ingénierie pour PALMIERI Enrico	745 montée de la Machuronne	création d'un mur de clôture et mur de soutènement	30/12/2024	accord	
DP	RECLUS Raphaël	155 chemin chez l'André	piscine	26/12/2024	accord	
DP	VERNOUX Boris	305 Chemin de la Tour	clôture: muret en pierre + grillage			en cours d'instruction
DP	Commune de SAINT MARTIN DU MONT	85 Route du Farget	pose charpente tradi + réfection façade	26/12/2024	accord	
DP	MOREAU Florian	340 Chemin des Gonettes	construction piscine			en cours d'instruction
DP	SCI LES MINIS	145 Chemin de la maison chêne	remplacement toiture + bardage bâtiment existant			en cours d'instruction
DP	VENET Pierre	60 impasse des Rochettes	création d'un carport			en cours d'instruction
DP	DUMONT Christian	165 allée du Poireux	clôture			en cours d'instruction
DP	HYVERNAT Arthur	125 Rue de la Maire	modif ouvertures et menuiseries + PAC + isolation ext			en cours d'instruction

Permis de Construire (PC)						
PC modificatif	VERITE Anthony KLAWENZYSKI Manon	280 B Chemin de la Tour	modif ouverture et dimension terrasse	30/12/2024	accord	
Transfert de PC	DE SA Joris et GARCIA Lou-Marie	510 Route du Pied de la Côte	transformation grange en logement			en cours d'instruction

Une commission urbanisme est fixée au lundi 27 janvier à 18 H 30 ;

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Fixation de dates de réunions

Commission finances : lundi 20 janvier à 19 H

Commission voirie : mercredi 22 janvier à 18 H 30

- Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont

Patrice PERROTIN informe le conseil municipal que suite au décès du Président, un nouveau bureau sera constitué d'ici fin janvier.

- Passage à Niveau n°37 au Mollard

Florian DALLY donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 7 janvier, avec l'Agence Départementale d'Ingénierie. Présentation de différentes solutions proposées afin de sécuriser le passage à niveau, ainsi que des prix. Dans tous les cas l'ajout de platelage est nécessaire, problème de giration des véhicules venant de la route de Druillat. Savoir si tout est à la charge de la commune, si des subventions sont envisageables. Voir également pour modifier le trajet du bus.

Une réunion avec les différents acteurs est proposée le 13 février.

QUESTIONS DIVERSES

- Pascal VIEUDRIN donne différentes informations :

- o Bilan sur le fonctionnement du matériel

- épareuse : 325 H de rotors de fonctionnement
- broyeur d'accotement : 140 H notamment ambroisie, moins sollicité
Entretien courant du matériel à faire.
- mini-pelle : une planification s'installe en fonction de la disponibilité des agents.
Une bonne réactivité est à noter au coup par coup, curage des fossés
- Un devis d'entretien général pour les deux tracteurs a été demandé.
- saleuse : en mauvais état, le châssis se fend, à voir pour changer, des devis ont été demandés en ce sens avec un matériel plus large et qui s'auto-charge.

- o ONF :

Suite à un contact avec Monsieur PICOT en charge de la gestion de la forêt communale, la commune a droit à une demi-journée pédagogique avec les classes de la commune. Une institutrice est intéressée, ses coordonnées seront transmises à l'ONF.

- Jean-Jacques FALAISE
 - o signale une ornière à la patte d'oie de Gravelles le Haut et Gravelles Bas sur environ 15 m.
 - o Projet de PADEL ou en est-on ? Madame le maire a demandé l'organisation juridique à Grand Bourg Agglomération qui n'a pas encore donné de réponse.
 - o Problème de regards sur la route de Soblay et Confranchette le Milieu voir si Grand Bourg Agglomération est compétent.

- Bertrand DELORME informe le conseil municipal que le chemin de Bois Forestier a été remis en place mais qu'il y a toujours du bois au milieu. A voir pour relancer.

- Brigitte DONGUY fait part du rendez-vous avec Monsieur TABOURET, relatif à la « botasse des Ceaux » située à la sortie du Mollard. Problème d'eau qui s'écoule dans les terrains. Il semblerait que la modification soit due à la construction de l'autoroute. Il semblerait que ce soit l'eau de la Chapelle qui arrive à cet endroit. A voir si il n'est pas possible de renvoyer cette eau dans le bassin.

Prochain conseil municipal samedi 15 février au matin 2 temps, de 9 H 30 à 10 H 30 avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Assemblées générales

- bibliothèque : jeudi 23 janvier à 18 H salle des associations
- comité des fêtes : samedi 18 janvier à la salle des fêtes à 10 H.

La séance est levée à 21 H 30.

Le secrétaire de séance
Delphine GROBON

Le Maire
Brigitte DONGUY

P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 15 février 2025
Affiché le :